

Pour diffusion immédiate

Publication du troisième bilan du premier cycle d'audit par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec, le 1^{er} mai 2018. – La Commission rend public son [Bilan des résultats de l'an 3 du premier cycle d'audit 2016-2017 de l'Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois](#). Ce bilan présente les principaux constats émis en regard des résultats pour les 17 collèges ayant reçu la visite de la Commission au cours de l'année scolaire 2016-2017, dont 13 collèges publics et 4 collèges privés subventionnés.

Bonnes pratiques et zones d'amélioration

Parmi les bonnes pratiques des collèges, la Commission constate qu'une grande variété de mécanismes sont déployés pour veiller à la qualité des programmes d'études. Elle observe une évolution des pratiques d'évaluation de programme au sein des collèges, pratiques qui devraient être davantage intégrées dans leur Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) ou dans leur Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP).

Au regard des mécanismes associés à l'évaluation des apprentissages, le bilan est aussi généralement positif puisque les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) guident, comme il se doit, les interventions en matière d'évaluation des apprentissages des étudiants. Par ailleurs, des améliorations devront être apportées aux mécanismes conçus pour veiller à l'équité et, dans une moindre mesure, à la justice de l'évaluation des apprentissages des étudiants.

Les mécanismes de mise en œuvre de la planification stratégique et de la planification de la réussite constituent souvent une force des collèges. La Commission juge cependant que les efforts devront être maintenus afin de terminer le travail entrepris pour déterminer des indicateurs, formuler des objectifs, mettre en place des procédures et déployer des outils pour suivre l'atteinte des objectifs stratégiques des collèges.

Enfin, la Commission souligne l'action proactive, le dynamisme et la transparence des collèges dans la mise en œuvre de pratiques de gestion de la qualité de plus en plus intégrées, partagées et répondant aux besoins de leur réalité locale.

La présidente de la Commission, madame Murielle Lanciault, est heureuse des progrès réalisés et encourage les collègues à poursuivre le développement de bonnes pratiques et le maintien des collaborations au bénéfice de l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial : « La collaboration de tous les intervenants et étudiants du milieu collégial est essentielle pour assurer l'intégration du processus d'assurance qualité externe aux pratiques d'assurance qualité internes des collèges, en vue de témoigner de la qualité de la formation collégiale au Québec ».

À propos de l'opération

Lancée en 2013, l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges (SAQC) concerne l'ensemble des établissements du réseau collégial. Amorçées à l'automne 2014, les visites d'audit s'étaleront jusqu'à l'hiver 2020 dans le cadre d'un premier cycle d'une durée de six ans.

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 115 établissements.

Pour en connaître davantage sur les activités de la Commission ou pour vous abonner à son bulletin de veille, visitez le www.ceec.gouv.qc.ca.

- 30 -

Source :

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca - Téléphone : 418 646-5812